

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille douze
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 15/06/2012

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Réception en préfecture :

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

N° 2012-06-16

Objet : Remise gracieuse pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

M. Damien Deschamps, adjoint au maire délégué aux finances, explique que le Centre des Finances Publiques de Brest Banlieue a saisi la commune avec un avis favorable pour accorder une remise gracieuse des pénalités de retard pour défaut de paiement dans les délais des taxes et participations d'urbanisme pour le logement individuel situé 55 rue des Iris (lotissement « Les jardins de Kerbalanec »), dont la construction a débuté en mars 2008.

Compte tenu des circonstances particulières du dossier et considérant que les taxes, hors majorations et intérêts, restent exigibles,
Considérant que la part communale de la pénalité s'élève à la somme de 13 €, il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise gracieuse de pénalités proposée.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 juin 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012
Publication : 29/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

